



AVRIL 2025

Stratégie provinciale de prévention de la cyberviolence chez les jeunes

ÉTAT D'AVANCEMENT

QUOI?

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard mène l'élaboration d'une stratégie provinciale de prévention de la cyberviolence chez les jeunes.

POURQUOI CRÉER CETTE STRATÉGIE?

À l'ère numérique, la présence considérable et le risque de cyberintimidation chez les jeunes de l'Île-du-Prince-Édouard sont très préoccupants. Comme une grande partie de la vie des jeunes se déroule dans le monde virtuel, il semble presque impossible d'échapper à la cyberintimidation.

Il est important que le gouvernement, ses organismes et le public développent une compréhension commune de la meilleure façon de promouvoir un environnement en ligne plus sûr et de doter les jeunes d'outils pour se protéger contre la cyberintimidation, la cyberviolence et leurs effets durables.

Au Canada, 3 jeunes sur 10 déclarent avoir été victimes de cyberintimidation, plusieurs populations vulnérables étant plus susceptibles d'en être victimes.



LE MOT JUSTE:

CYBERVIOLENCE? VOULEZ-VOUS DIRE CYBERINTIMIDATION?

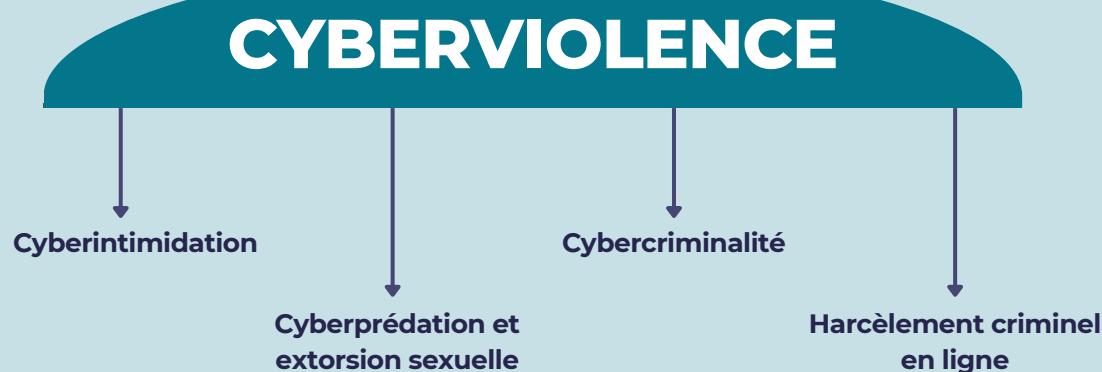
Bien que la cyberintimidation puisse prendre de nombreuses formes, pour les besoins de la stratégie, la cyberintimidation a été définie comme l'utilisation d'ordinateurs, de téléphones intelligents ou d'autres appareils électroniques pour embarrasser, blesser ou menacer une personne, se moquer d'une personne, ou être méchant avec une personne en ligne. [Sécurité publique Canada]

La cyberintimidation peut se présenter comme suit :

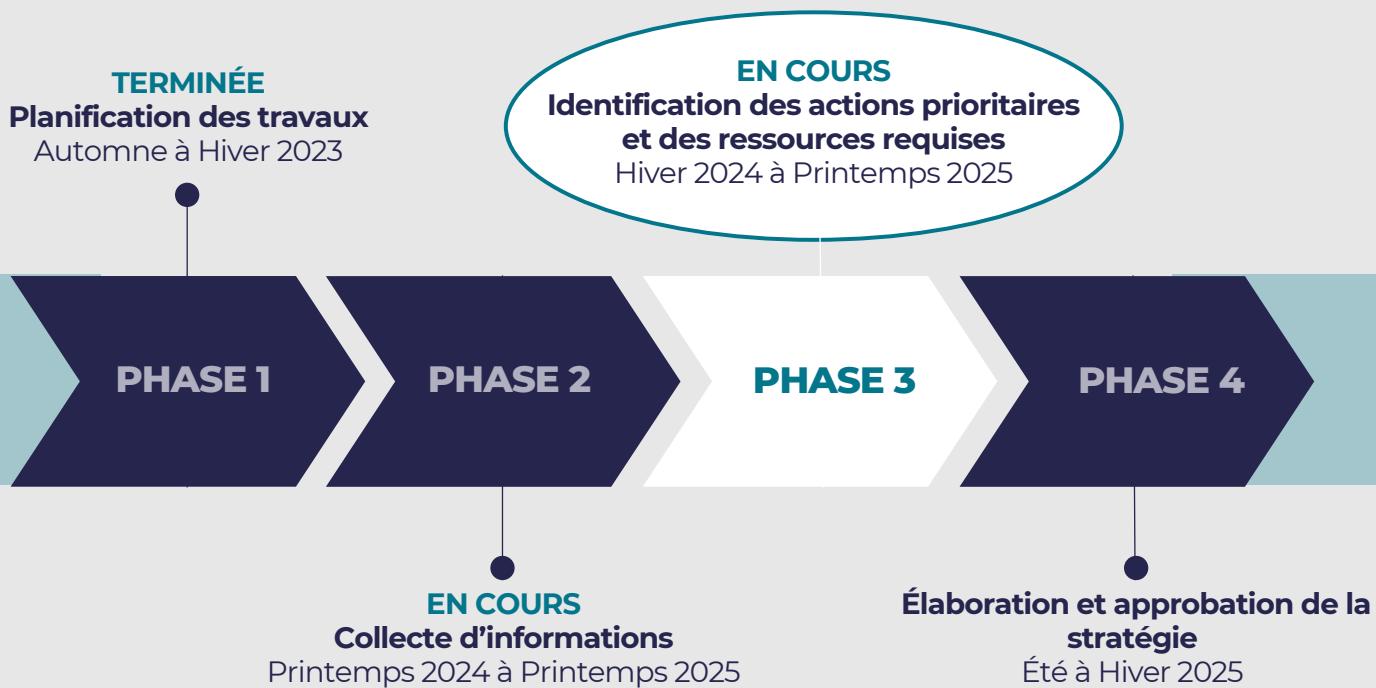
- Harcèlement général en ligne
- Abus verbal et émotionnel en ligne
- Menaces et intimidation
- Utilisation d'images pour des attaques personnelles
- Pratiques d'exclusion et d'isolement social

Le terme «cyberintimidation» est de plus en plus utilisé dans les médias grand public pour décrire les incidents de cyberviolence tels que le cyberharcèlement, l'usurpation d'identité, la divulgation de données personnelles, l'extorsion sexuelle, le partage d'images dans l'intention d'intimider ou de contrôler quelqu'un, etc. Ces actes sont bien plus graves que ne le suggère le terme «intimidation» et comprennent des violations graves de la sécurité personnelle et de la vie privée. Ils exigent des interventions à la mesure de leur gravité et visant à veiller efficacement au bien-être des jeunes.

Bien que **la stratégie se concentrera sur la cyberintimidation entre pairs** à l'Île-du-Prince-Édouard, les recherches préliminaires menées pour la stratégie ont montré que de nombreux interventions et outils de prévention précoce pour lutter contre la cyberintimidation sont également efficaces pour d'autres types de cyberviolence, comme ceux décrits ci-dessus.



LE PROCESSUS :



La contribution des jeunes est essentielle au succès d'une stratégie créée pour eux. En plus d'une implication continue des jeunes conscients des traumatismes, tout au long du processus d'élaboration de la stratégie, l'engagement plus large des parties prenantes a eu lieu comme suit:



L'engagement initial des parties prenantes a eu lieu au printemps 2024 afin de mieux comprendre la prédominance et le contexte de la cyberintimidation à l'Île-du-Prince-Édouard.

Il a exploré l'impact de la cyberintimidation sur les jeunes, les programmes existants, la formation ou d'autres initiatives qui fonctionnent bien, les meilleures pratiques émergentes, ainsi que les commentaires, les conseils et les recommandations sur ce qui devrait être inclus dans une stratégie provinciale de prévention de la cyberviolence chez les jeunes.

En novembre 2024, une enquête a été lancée sur la cyberintimidation entre pairs du point de vue des personnes qui travaillent avec des jeunes âgés de 4 à 24 ans, qui s'occupent d'eux ou qui les élèvent.

L'enquête s'est déroulée jusqu'en janvier 2025 et les résultats offriront des informations précieuses sur la prédominance et le contexte de la cyberintimidation entre pairs à l'Î.-P.-É., du point de vue des parents et des personnes qui s'occupent des enfants.

Depuis décembre 2024, deux groupes de travail collaborent pour identifier les lacunes des services existants et développer des solutions potentielles pour lutter contre la cyberintimidation entre pairs à l'Île-du-Prince-Édouard.

Ces groupes comprennent des représentants du gouvernement et de la communauté, dont beaucoup travaillent directement avec les jeunes et sont témoins de l'impact de la cyberintimidation dans leur travail quotidien.

Cette page met en évidence certains constats préliminaires de la consultation initiale qui constituent une base solide pour les prochaines étapes de l'élaboration de la stratégie.



La consultation initiale a permis de cerner un large éventail de préoccupations concernant l'impact de la cyberintimidation. Les sujets qui revenaient souvent étaient les suivants :

- La **santé mentale** et l'impact psychologique sur les jeunes, qui se présente sous forme de dépression, d'anxiété, d'insomnie, d'automutilation, d'idées suicidaires et de suicide.
- Les défis liés à la **technologie et aux médias sociaux** en raison de la nature durable du contenu en ligne et de l'évolution rapide des plateformes numériques et des applications.
- Les **enjeux sociaux et comportementaux** tels que les comportements à risque motivés par la recherche de mention « J'aime » sur les médias sociaux, l'impact sur le développement des compétences sociales et de l'empathie chez les jeunes, et les conséquences souvent minimes pour les personnes qui font de l'intimidation.
- Les **questions juridiques et politiques** découlant des technologies émergentes, telles que l'IA, et la nécessité de renforcer et d'appliquer la réglementation relative aux médias sociaux.
- Le **manque d'éducation aux médias** chez les jeunes et les adultes.



La consultation initiale et la recherche suggèrent les axes suivants pour une stratégie de prévention de la cyberviolence:

- **Éducation et sensibilisation** - Mise en œuvre de programmes de lutte contre la cyberintimidation et sensibilisation des jeunes, des personnes qui s'occupent de jeunes, des éducatrices et éducateurs et des fournisseurs de services. L'éducation et la sensibilisation doivent tenir compte des traumatismes et s'appuyer sur des données probantes.
- **Participation et soutien des personnes qui s'occupent de jeunes** - Éducation et ressources sur l'utilisation responsable des technologies et les répercussions de la cyberintimidation.
- **Santé mentale** – Les programmes devraient être intégrés pour informer sur les signes de détresse mentale, renforcer la résilience et garantir l'accès à des ressources approfondies en santé mentale pour les jeunes.
- **Participation de la communauté et réseaux de soutien** - Des réseaux communautaires solides et des initiatives qui renforcent la capacité des groupes locaux à fournir du soutien et à favoriser des relations saines entre les jeunes.
- **Mesures juridiques et politiques** - Combler le fossé entre les incidents de cyberintimidation et les interventions juridiques provinciales efficaces.



Pour plus d'informations sur la stratégie provinciale de prévention de la cyberviolence chez les jeunes, visitez le site <https://www.princeedwardisland.ca/en/information/justice-and-public-safety/provincial-youth-cyberviolence-prevention-strategy> ou contactez-nous : justicepolicy@gov.pe.ca